

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19149 - 74ÈME ANNÉE

Le PCR et la visite d'Annick Girardin

« Aux Réunionnais de définir et d'assumer leur plan de développement »



Ary Yée Chong Tchi Kan et Yvan Dejean.

Le Parti communiste réunionnais représenté par son secrétaire aux Affaires internationales, Ary Yée Chong Tchi Kan, et son porte-parole, Yvan Dejean, a rencontré la presse pour faire un bilan de la visite de la ministre des Outre-mer. Ce séjour a permis au PCR de présenter son analyse et ses propositions, en particulier la tenue d'une Conférence territoriale de l'action publique élargie aux syndicats, associations, partis politiques.

Ary Yée Chong Tchi Kan indique d'abord que la durée de la visite de la ministre était inhabituelle. Elle a eu lieu au moment où les indicateurs sociaux, économiques et environnementaux sont alarmants. Le nombre de demandeurs d'emploi

dépasse les 183.000. Alors qu'il faudrait construire 7000 logements par an, il n'en sort que 2000. Les prix des matériaux de construction sont très élevés par rapport à ce qui se pratique en France.

Octroi de mer et APE ?

Le PCR rappelle que l'ONF avait tenu une conférence de presse pour réclamer des moyens supplémentaires afin d'assumer leur mission toujours plus complexe dans la protection de la biodiversité. Direction et travailleurs de l'ONF disent que sans ces moyens, l'ins-

cription de Pitons cirques et remparts au Patrimoine mondial est menacée.

Annick Girardin est arrivée au moment où a lieu un débat sur l'octroi de mer qui doit se terminer en 2020, mais personne n'en a les éléments. Les collectivités n'ont pas l'air inquiètes. Aucune étude d'impact des Accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays voisins n'a été présentée aux Réunionnais.

« Les hospitaliers ont dénoncé la suppression de l'indexation de leur prime. Cela suppose une menace sur la structure des revenus des fonctionnaires et assimilés », constate le PCR qui souligne qu'« aucune réponse n'a été apportée sur les problèmes de fond évoqué plus haut ».

Ces problèmes vont donc s'aggraver et en entraîner d'autres qui pourraient paraître secondaires, précise le secrétaire aux Affaires internationales du PCR. Il prend deux exemples.

Hospitaliers et planteurs

Pour les hospitaliers, la ministre annonce que la décision était prise au niveau gouvernemental et que les primes ne seront plus indexées. Pour les hospitaliers, c'est une perte réelle de pouvoir d'achat. A l'annonce d'un recours des syndicats devant le Conseil d'État, la ministre les a mis en garde contre les conséquences en cascade qui

pourraient découler de leur initiative, et donc sur l'ensemble des revenus surrémunérés. Elle a donc lancé un défi, que feront les syndicats ?

Pour les planteurs de canne à sucre, ces derniers ont soulevé publiquement la question du statut de Tereos. Tereos est une coopérative de producteurs de betterave qui refuse l'adhésion des planteurs de canne. Pour le PCR, on s'approche de la clarification nécessaire avant la mise à plat de toute la chaîne de valeur ajoutée. Les planteurs comprennent qu'ils sont traités comme des employés de Tereos qui perçoit les aides publiques et distribue le reste aux planteurs selon son calendrier. Tereos est l'interlocuteur d'Albioma, pas les planteurs de canne. Or Albioma vient d'annoncer qu'il remplacera la charbon par du bois importé d'Afrique du Sud ou d'Australie. « Les planteurs ne sont associés à aucune réflexion stratégique concernant leur avenir », souligne Ary Yée Chong Tchi Kan.

« rien n'est réglé sur le fond, les solutions ne peuvent en aucun cas venir de Paris ».

Le PCR a proposé la tenue d'une conférence territoriale pour que chacune et chacun puissent donner leur opinion. « Il appartient aux Réunionnais de définir et d'assumer leur plan de développement ».

Yvan Dejean précise que la conférence territoriale est prévue par la loi NOTRe. Le PCR souhaite l'élargir à toutes les forces vives : parlementaires, syndicats, mouvement associatif et partis politiques.

La convocation peut être lancée par le préfet, le président du Conseil régional ou un mouvement constitué très large.

Le PCR propose que l'objectif de cette conférence est d'arriver à une feuille de route réunionnaise négociée avec le gouvernement.

« Les problèmes sont tellement graves qu'ils devront se régler en au moins une génération », par les Réunionnais eux-mêmes, conclut le porte-parole du PCR.

Conférence territoriale

M.M.

Le PCR a été reçu par un conseiller de la ministre samedi matin. « Nous avons mis tous ces sujets et d'autres sur la table », indique Yvan Dejean qui précise que le PCR ne demande pas la démission des élus. Une note a été remise à la ministre, avec pour conclusion :

In kozman pou la rout

« Korn i pous pa avan la tête »

A ! Mon bann dalon, moin lé sir zot va trouv sa in pé bizar toulbon. Dabor pars sa in n'afèr i koul de sours : i fo néna la tête pou korn pous dési. Sa lé koni é arshikoni. Mé si li lé konm mi di, pou kosa i anparl de sa ? Pèrsone la zamé di touléka dovan moin lo korn i pous aprésa sé la tête. Mé a bien kalkilé, néna in l'ord normal dann la natir é sak i respèk pa so l'ord normal lé riskab fé kass azot ti-boi. Moin lé éné, mi grandi épi mi mor : normalman pou toulmoun lé konmsa. Mon dan d'lé i vien dan mon boush avan mon dan définitiv. In flèr, avan rouvèr li sé in bouton. Etsétéra-étsétéra. Donk, mon kozman an-o la i sava pa tro loin sof bien indik anou lo l'ord bann shoz... Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van . Sipétadyé !.

Edito

La première extinction de masse évitable

« Entre 1970 et 2014, les populations de vertébrés - poissons, oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles - ont chuté de 60% au niveau mondial et de 89% dans les tropiques, l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale. Les espèces n'ont jamais décliné à un rythme si rapide, qui est aujourd'hui cent à mille fois supérieur que celui calculé au cours des temps géologiques. Voici le constat alarmant de l'édition 2018 du rapport Planète Vivante, l'analyse scientifique mondiale réalisée tous les deux ans par le WWF sur l'état de santé de la planète et l'impact de l'activité humaine», ainsi commence un communiqué du WWF annonçant une nouvelle illustration de la crise environnementale sans précédent que connaît la biodiversité en raison d'une seule espèce, l'être humain. C'est donc la première extinction de masse évitable. Toutes les autres étaient le résultat de phénomènes physiques qui ne découlaient pas de l'action d'une espèce consciente de son action sur l'environnement.

Si le rythme continue, ce sont des animaux aussi emblématiques que les éléphants d'Afrique ou les rhinocéros qui pourraient disparaître prochainement. Ce qui rend cette extinction de masse différente des autres qui ont déjà eu lieu sur Terre, c'est son rythme. Elle se passe l'échelle d'une vie humaine. C'est bien autre chose que la dernière extinction de masse voici une soixantaine de millions d'années, qui avait permis aux mammifères d'occuper les niches

écologiques occupées précédemment par les reptiles, car ce changement s'était produit sur des siècles, voire des millénaires ou bien plus encore.

Quand l'être humain a commencé à coloniser le monde, il a joué un rôle dans la disparition de mégafaunes en Amérique, en Australie ou à Madagascar. Mais ces extinctions avaient pris des siècles. Pour trouver un rythme comparable, il suffit de rester à La Réunion, où l'Ibis de Bourbon et les tortues terrestres ont été rayés de la carte en quelques décennies.

Mais ce que souligne le WWF, c'est que ce rythme concerne tous les continents, et toutes les espèces. C'est la conséquence d'un mode de production et de consommation qui épuise l'environnement dans le but de faire un maximum de profit. Or, l'effondrement de la biodiversité a des conséquences sur toutes les espèces vivantes, y compris l'être humain, qui sera donc forcément impacté par la première extinction de masse évitable.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Etude de l'INSEE sur les salaires

Cadres du privé et titulaires du public mieux payés à La Réunion qu'en France

L'INSEE a présenté hier le résultat d'une étude sur les salaires sur la base de données de 2015. Les salaires sont plus bas en moyenne qu'en France, à l'exception de ceux des cadres du privé, des chefs d'entreprise mieux payés qu'en France et des agents de la fonction publique qui bénéficient de la surrémunération. C'est ce dernier dispositif qui fait qu'à La Réunion, la moyenne des salaires perçus par les agents du secteur public est plus élevée que celle du privé, malgré un fort taux de précarité dans les administrations publiques qui recourent beaucoup aux emplois aidés et aux contractuels qui n'ont pas la surrémunération. Voici des extraits de cette étude :

Salaires dans le privé (données 2015)

«En 2015, un salarié d'une entreprise de La Réunion perçoit en moyenne 1 920 euros nets par mois. Il s'agit du salaire en équivalent temps plein (EQTP), donc converti à un temps complet pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. En 2015, les entreprises réunionnaises emploient 139 400 salariés en équivalent temps plein.

Les salaires sont inférieurs en moyenne de 5 % à ceux des régions de province et de 8 % à ceux des autres DOM « historiques » (Guadeloupe, Martinique, Guyane). L'écart est plus élevé pour les bas salaires : les 10 % des salariés les moins bien rémunérés à La Réunion perçoivent en moyenne 8 % de moins qu'en province, tandis que les 10 % les mieux rémunérés touchent en moyenne 2 % de moins. En conséquence, les inégalités salariales sont plus prononcées à La Réunion : les 10 % de

salariés les plus rémunérés perçoivent en moyenne un salaire 4,7 fois supérieur à celui des 10 % les moins rémunérés, contre 4,4 en province.

Les cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés sont en moyenne mieux rémunérés dans les entreprises de La Réunion : 3 930 euros nets mensuels en moyenne contre 3 670 euros en province. L'écart est particulièrement marqué dans certains secteurs d'activité tels que les transports et entreposage (+ 28 %) ou l'immobilier (+ 19 %).

De plus, le salaire moyen des Réunionnais est plus faible en raison du recours important aux emplois aidés. Un salarié sur dix des entreprises bénéficie d'un emploi aidé en 2015, soit quatre fois plus qu'en province. Or, les contrats aidés sont le plus souvent rémunérés à un niveau proche du Smic : un Réunionnais sous contrat aidé touche en moyenne 1 120 euros par mois en EQTP. Si ces emplois sont plus répandus sur l'île, c'est notamment en raison d'un fort taux de chômage, de besoins importants liés à la précarité sociale et d'une population sans diplôme deux fois plus nombreuse (42 % de la population réunionnaise en âge de travailler est sans diplôme qualifiant, contre 21 % en province).

Salaires dans le public (données 2015)

«À La Réunion, 82 900 salariés sont employés par les administrations publiques en 2015 en équivalent temps plein (EQTP). Comme dans les régions de province, les administrations publiques emploient un

tiers des salariés. Le salaire net moyen s'élève à 2 570 euros par mois dans les administrations réunionnaises, soit 34 % de plus que dans les entreprises de l'île.

L'écart de salaire s'explique en grande partie par une proportion de cadres (médecins, professeurs...) et de professions intermédiaires (infirmiers, officiers de police...) plus élevée que dans le privé. À La Réunion, 15 % des salariés des administrations publiques sont des cadres (contre 9 % dans les entreprises) et 28 % occupent des professions intermédiaires (contre 18 %).

La rémunération plus élevée s'explique par ailleurs par une plus grande ancienneté des salariés du public (45 ans d'âge moyen – hors contrats aidés – contre 40 ans dans les entreprises).

Enfin, les spécificités des rémunérations dans les administrations publiques des Outre-mer tirent aussi les salaires des administrations publiques vers le haut. Le salaire moyen dans les administrations publiques réunionnaises est ainsi supérieur de 17 % à celui perçu dans celles de province.

L'écart avec la province est particulièrement élevé dans l'administration publique hospitalière (+ 47 %) et l'administration publique d'État (+ 37 %), mais réduit dans l'administration publique territoriale (+ 6 %).

Les salariés des administrations publiques peuvent être titulaires, bénéficiaires de contrats aidés ou contractuels. À La Réunion, seuls 55 % des salariés des administrations sont titulaires contre 80 % en province. Les administrations publiques hospitalière et d'État recourent plus que l'administration publique territoriale aux titulaires : ceux-ci représentent les trois quarts de leurs effectifs.

Les titulaires réunionnais perçoivent

Les femmes toujours moins payées que les hommes

Voici un extrait de l'étude de l'INSEE sur les salaires du secteur privé à La Réunion, sur la base de données de 2015 :

«Les femmes sont en moyenne moins bien rémunérées que les hommes. Elles occupent souvent des postes à moindre responsabilité, davantage en CDD ou en contrat aidé. Elles sont aussi plus souvent à

temps partiel. De plus, toutes choses étant égales par ailleurs, le salaire moyen des femmes est plus faible que celui des hommes, à La Réunion comme en province. La part des femmes parmi les salariés réunionnais est moindre qu'en province, ce qui atténue l'écart de salaire moyen entre La Réunion et la province»

en moyenne un salaire de 3 310 euros nets par mois. Ils touchent ainsi un salaire supérieur de 45 % à celui de leurs homologues de province. En effet, ils bénéficient d'un dispositif de surrémunération et sont plus souvent cadres (23 % contre 20 % en province).

Les salariés sous contrat aidé dans les administrations publiques occupent à l'inverse surtout des fonctions d'employé ou d'ouvrier. Comme en province, ils sont rémunérés à un niveau proche du Smic : 1 190 euros nets par mois en moyenne.

La part des contrats aidés est cinq fois plus élevée dans les administrations publiques de La Réunion (17 %) que dans les villes de province (3 %). L'écart est même supérieur dans les collectivités territoriales (25 % contre 4 %), ce qui modère le salaire moyen perçu dans l'administration publique territoriale.

Les agents contractuels (hors contrats aidés) ne bénéficient pas non plus de la surrémunération. Leur salaire est alors proche de celui de leurs homologues de province : 1 920 euros nets contre 1 980 euros.

Les administrations publiques réunionnaises emploient plus de contractuels qu'en province (28 % contre 17 %). Leur plus forte présence dans l'administration publique territoriale (31 %) que dans l'administration publique hospitalière (25 %) ou d'État (19 %) contribue aussi à expliquer la différence de salaire moyen entre ces trois administrations à La Réunion.»

L'impact de la surrémunération

En moyenne, les chefs d'entreprise, professions libérales et cadres du privé gagnent plus qu'en France. Ceci appuie une thèse selon laquelle la surrémunération servie aux titulaires de la fonction publique est devenue l'étalon pour les personnes les mieux payées du privé. Pendant ce temps, c'est le SMIC qui est le salaire de nombreux travailleurs du privé et du public. Salaire plus élevés qu'en France pour les mieux payés et le SMIC de France pour les moins nantis : La Réunion est toujours en tête des inégalités.

L'étude de l'INSEE souligne l'impact de la surrémunération, qui détermine l'écart des salaires entre les titulaires de la fonction publique en poste à La Réunion et leurs homologues de France. Elle met aussi en évidence une autre différence : à La Réunion, les cadres sont mieux payés qu'en France

C'est là aussi un autre impact de la surrémunération, qui est devenue un étalon pour les plus haut salaires du privé. Voilà qui relance le débat sur la question du recrutement des cadres à La Réunion. Le Salon de l'emploi à Paris avait vu des filiales réunionnaises aller chercher des cadres en France pour occuper des postes à La Réunion. Le constat statistique que le salaire des cadres du privé sont plus élevés qu'en France amène à s'interroger. N'est-ce pas le maintien d'un régime d'expatriés comme l'était à l'origine le supplément colonial versé dans la fonction publique afin d'attirer les vocations dans des pays où l'espérance de vie était alors proche de 50 ans, 20 ans de moins qu'en France à l'époque.

Une conséquence de la «surrémunération étalon» est de plus grande inégalités de salaires dans le privé et le public. Dans le privé, c'est le SMIC qui sert de base, et c'est le même qu'en France. L'INSEE y relève des salaires plus faibles qu'en France en moyenne en raison d'un tissu où les très petites entreprises sont l'essentiel de l'activité économique. L'institut constate également qu'en 2015, les administrations avait bien plus recours à des emplois aidés à La Réunion qu'en France. Là aussi, c'est le SMIC la référence.

Les montants cités donnent le tournis. Dans le privé, les chefs d'entreprise et les plus hauts cadres gagnent en moyenne 3900 euros par mois, tandis que le salaire moyen d'un titulaire de la fonction publique est de 3300 euros par mois. C'est plus de 7 fois le montant du RSA socle touché par une personne seule.

M.M.

Oté

Si in zour mi mor antèr amoin dosou pyé kamélya...

Mé zami zot i koné la fète bann mor i ariv san tardé : promyé novanm sé la fète tout bann sin-i apèl sa la Toussin !- lo dé la fète tout bann mor, é lo trant é in moi d'oktob sé, dopi kék z'ané, in sélébrasyon pou tout nout défin la pa gingn in sépiltir normal. La komans par fé sa simtyèr Lo gol Sin-Lui, épi mi pans sa i fé Sint-Sizane galman. Mé par l'fète akoz in bann vyé l'ansien zésklav la pa gingn dé gout lo bénite pou béni z'ot kor é kansréti in fos pou mète azot konm va mète anou in zour kan v'ariv lo tan pou nou pass l'ot koté la vi... Poitan, si ni romont dann tan lésklavaz l'avé in modi tèks téi apèl « kode noir » é li té i prévoi bann zésklav téi doi zète batizé, an avoir in lédikasyon rolizyèz, épi tout lo bann sakroman in katolik normal gingn sa dann son vi : batèm li, kominyon li, konfirmasyon li , maryaz li, l'antèrman li. Alor sof in kou d'manké, pou kosa nout bann z'ansien zésklav la pa gingn sépiltir ?

L'èrla i fo mi garanti mon portré pars désèrtin i apèl azot istorien mé k'i trayi listoir i yèm pa antann sa. Zot va di, lé vré néna poin bokou simtyèr zésklav mé pé sfèr la antèr azot sou pyé létchi - maloya i di sou pyé kamélya !- pé sfèr, siklone la kass simetyèr, pé sfèr...épi néna in bonpé i vé amontr la réalité pli noir ké li lété pou d'bon.

Soman ni pé konète nou pou kosa in gran kantité zésklav la pa gingn in sépiltir korèk :

- dabor néna dé ka, lo mètr lété néglijan épi li l'avé d'ot shoz pou fé ké donn in lédikasyon épi in vi katolik lo bann zésklav. Dann listoir La Rényon néna désèrtin prète téi pass lo tan pou s'plenn pou kékshoz konmsa.

- néna galman désèrtin ka lo mètr téi ashtë zésklav an frode kant la trète lété sansé fine arété. Konm lété pa, sé l'èr ké zot téi kashyète z'ot bann nou vo zésklav dann z'ot bitasyon épi téi done pa lédikasyon rolizyèz. Pou l'finérayeri, téi antèr lo ga dann bann fos konm téi antèr zanim.

- l'avé inn dé foi zésklav té i mor avèk lo kou é lo mètr lété pa présé fé oir la loi in kékshoz konmsa,

kansréti pou pa gingn in prosé dan la tête, mèm si zot té i risk pa granshoz. Lé vré l'avé in léspès lasirans pou ranbours bann zésklav mor, mé l'avé kant mèm in sanblan pti lankète avan, donk déklansh in l'ankète sa té i fé mové janr.

Astèr ni pé aprosh in pé lo bann léjand téi di konmsa, dann tann l'avan bannzam l'avé pankor gingn z'ot répo téi trafik in pé dan lé z'èr sirtou la nuite é malèr pou sak la konsyans lété pa trankil, malèr pou sak i port lo poi la mizèr zot la fé d'moun dsi zot konsyans... Moin pèrsonèl, mi pans in vivan i pé 'ète pli mové k'in mor épi néna bon mor : akoz li va vni arvaz aou mor alé oir vivan li té i kass mèm pal o zèl in moush. An touka demoun La Rényon la pèr lo mor é sa sé in réalité, la pèr mové zam é sa lé vré galman. La pèr d'moun mor asasiné ésa lé vré osi.

Pou sa mèm solon moin kan ou i sava simityèr ou i oi in montagn flèr koté la kroi zibilé. Pou kisa sa ? Pou sak zot famiy i vien pi oir azot ! Pou sak lo kor la pèrd dan la mèr, sansa dan la foré, pou sak lété abandoné avan z'ot mortalité, pou bann défin ansasiné.

Mé zami, listoir souvan dé foi i maye avèk la lézann, mé la pa pou sa ni doi makiye nout listoir pou rann ali pli roz, pou rann ali moins gri. Makiyé sé trayir é trayir listoir ala kékshoz pou mon par mi aprésyé pa... Mon bann zansien mor san sépiltir, i fo ni mazine azot toultan ké ni gingn. Pa pars nou lé méyèr ké lé z'ot mé an souvnir la mizèr zot la pasé, an souvnans lo kou zot la ginyé. Zot ké la pa domann arien sirtou pa k'i tir azot dann z'ot péi natal pou fé trime azot konm zanim épi antèr azot san prékosyon.

Si in zour mi mor, antèr amoin dosou pyé kamélya, son rasine va fé mon bonèr, mé son flèr va anport amoin...

Justin